



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 22650

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation des anciens combattants d'AFN, ex-prisonniers du FLN. En effet, ces derniers souhaiteraient pouvoir obtenir un statut spécifique qui prévoirait la réparation des préjudices physiques subis du fait de leur captivité. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire aux anciens combattants a été à plusieurs reprises, déjà, appelée sur la situation des militaires de l'armée française capturés par les adversaires nationalistes durant les conflits d'Afrique du Nord. A ce jour, aucune étude n'a été faite sur les conditions de leur détention et de leur libération. Il est donc difficile, en l'absence de telles informations, d'apprécier si les droits qui leur sont d'ores et déjà reconnus répondent correctement à la juste réparation à laquelle ils ont droit. C'est pourquoi une étude a été entreprise et se poursuit actuellement afin de rassembler le maximum d'éléments d'ordre historique et d'ordre médical. En fonction des résultats de cette étude, qui seront communiqués aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre, le secrétaire d'Etat arrêtera une position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22650

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6765

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 189